

Décision n°2018-009

**Décision portant attestation de réception des courriers
recommandés.**

Le Président de l'EP Campus Condorcet

Vu le décret 2017-1831 relatif à l'organisation et au fonctionnement de
l'établissement public Campus Condorcet ;

Donne délégation à :

- Mme Victorine Ankini
- Mme Fathia Salim
- Mme Lalatiana Ramahaimanana
- M. Yannick Ryckelynck

Pour attester réception des courriers recommandés ainsi des plis relatifs
aux procédures de marchés publics, adressés à l'établissement Campus
Condorcet

Saint-Denis La Plaine, le 12 janvier 2018

Jean-Marc Bonnisseau

Président de l'Etablissement public Campus Condorcet

Affiché le 15/01/2018

Publié le 15/01/2018

Exécutoire le 15/01/2018

